



République Française

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20260311-26_02_17-DE

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 11 mars , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026
présents	8	
Votants	8	
procuration	0	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY, Madame Rachel ROUSSET
Représentés		
Absents excusés		Madame Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/02/17
Locations des salles communales – Modification de la délibération n°22/05/07

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°22/05/07 du 10 novembre 2022 concernant la location des salles communales.

De plus, il est rappelé les problématiques liées à la cuisine de la salle de la Ruche notamment l'effritement du plafond pouvant causer des risques de sécurité et d'hygiène.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier la délibération du 18 octobre 2019 afin de retirer la partie cuisine lors de la location de la ruche

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de modifier la délibération n°22/05/07 comme suit :

La salle de la Ruche

Les critères d'utilisation :

- les activités physiques,
- les manifestations festives

Les tarifs :

- 75€/1/2 journée
- 110€/journée
- 350€/semaine
- 350€/l'année à raison d'un soir par semaine
- ½ tarif quand l'activité est ouverte à la population du village
- 300€ de caution

Gratuit pour les activités scolaires et périscolaires

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 074-217402908-20260311-26_02_17-DE

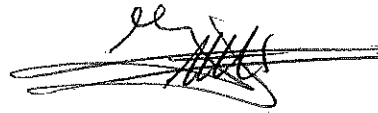
S²LOW

Ainsi fait et délibéré
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 25/03/26
Télétransmis en Préfecture le : 25/03/26
Notifié ou publié le : 25/03/26



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches